

Conférence générale

GC(66)/14
22 juillet 2022

Distribution générale
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session ordinaire

Point 21 de l'ordre du jour provisoire
(GC(66)/1 et Add.1)

Communication du Représentant résident d'Israël concernant la demande d'inscription d'un point intitulé « Capacité nucléaire israélienne » à l'ordre du jour de la Conférence générale

1. Le Directeur général a reçu du Représentant résident d'Israël une lettre datée du 12 juillet 2022, à laquelle était jointe un document portant sur la demande des États arabes membres de l'Agence d'inscrire à l'ordre du jour de la Conférence générale un point intitulé « Capacité nucléaire israélienne ».
2. Conformément à la demande formulée, cette lettre et sa pièce jointe sont reproduites ci-après et portées à l'attention de tous les États Membres.

MISSION PERMANENTE D'ISRAËL
AUPRÈS DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE ET
DE LA COMMISSION PRÉPARATOIRE DE L'OTICE

Le 12 juillet 2022

Monsieur le Directeur général,

En référence au document GC(66)/1/Add.1 daté du 1^{er} juillet 2022, j'ai l'honneur de communiquer dans le document ci-joint la position de l'État d'Israël.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir diffuser ce document à l'attention de tous les États Membres de l'AIEA.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'assurance de ma très haute considération.

[Signé]

David Nusbaum
Ambassadeur
Représentant permanent d'Israël
auprès de l'AIEA et de la Commission préparatoire de l'OTICE

S. E. M. Rafael Mariano Grossi
Directeur général
Agence internationale de l'énergie atomique

MISSION PERMANENTE D'ISRAËL
AUPRÈS DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE ET
DE LA COMMISSION PRÉPARATOIRE DE L'OTICE

En référence à une demande soumise par l'Ambassadeur du Liban au nom des États arabes membres de l'AIEA en date du 22 juin 2022, en vue de l'inscription d'un point intitulé « Capacité nucléaire israélienne » à l'ordre du jour de la 66^e Conférence générale (CG), Israël souhaite faire part de sa position, qui est la suivante :

Des initiatives et projets de résolution similaires émanant d'États arabes ont déjà été soumis et rejetés par une majorité croissante d'États Membres de l'Agence aux sessions de 2010, 2013, 2014 et 2015 de la Conférence générale. Ce point a été inscrit à l'ordre du jour des sessions de ces six dernières années mais aucun projet de résolution n'a été présenté. La présence de ce point à l'ordre du jour, année après année, ne fait qu'alourdir les débats et entraver les travaux de la Conférence générale en les politisant et en les détournant de l'essentiel. Son exclusion de l'ordre du jour de la CG permettrait à l'AIEA et à ses États Membres de consacrer l'attention et les ressources nécessaires aux vrais défis mondiaux urgents auxquels l'Agence fait face.

Israël regrette donc que la question soit une fois encore imposée par le Groupe arabe à l'ordre du jour de la Conférence générale. Cette démarche témoigne d'une vision conflictuelle, partielle et fondamentalement erronée, qui politise les débats de la Conférence générale. La question ne relève en rien du Statut de l'AIEA ni de son mandat, n'a aucun rapport avec son ordre du jour et nuit à la crédibilité de l'Agence en tant qu'organisation professionnelle.

Israël est attaché au régime de non-prolifération, dont il reconnaît l'importance, et continue de mener une politique responsable de retenue dans le domaine nucléaire. Israël a toujours maintenu une approche constructive concernant la possibilité de tenir avec ses voisins un dialogue direct sur la sécurité régionale, fondé sur le consensus et l'inclusion, et résultant d'une initiative de la région.

Cette pratique de pointer du doigt Israël ne fera que continuer à saper la confiance dans la région et détourner l'attention des vrais problèmes croissants de sécurité régionale. Le dépôt d'une résolution sur cette question ne ferait que masquer le refus de quelques États arabes de dialoguer sincèrement et directement avec Israël sur les questions de sécurité régionale, Cela supposerait en outre de ne pas tenir compte des violations répétées de pays du Moyen-Orient parties au Traité, qui aspirent à acquérir l'arme nucléaire sous couvert de leur participation au TNP. Il a été établi que l'Iraq, la Libye, la Syrie et surtout l'Iran, qui appuient cette initiative anti-israélienne, ont tous violé de façon flagrante leurs obligations et engagements internationaux à cet égard, et certains continuent de chercher à se doter d'armes de destruction massive interdites, tout en refusant de donner à l'Agence l'accès à des sites non déclarés et de lui fournir une réponse techniquement crédible.

Dans un Moyen-Orient en pleine évolution, les « accords d'Abraham » ont ouvert de nouvelles possibilités de coopération et de prospérité. La présentation pour des raisons politiques d'un projet de résolution intitulé « Capacité nucléaire israélienne » au titre du point qu'il est demandé d'inscrire à l'ordre du jour ferait clairement obstacle à toute tentative d'obtenir un engagement régional direct, et ne servira que l'Iran et ses partisans au sein du Groupe arabe. Cette tentative ne concourra pas à établir la confiance indispensable à toute consultation régionale directe significative et n'accélérera pas non plus l'aboutissement d'un tel processus. Elle ne fera que politiser l'AIEA et nuire à sa crédibilité. Israël espère que le Groupe arabe s'abstiendra de présenter un projet de résolution cette année et les années à venir, et tout simplement de proposer d'inscrire cette question à l'ordre du jour de l'Agence.